

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1647

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 6

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« Un décret fixe les critères à prendre en compte pour le prélèvement réalisé sur un mineur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Effectuer des prélèvements sur mineurs est un procédé lourd éthiquement, il convient donc qu'un décret précise des critères à prendre en compte comme l'âge, le poids, la morphologie, le degré de maturité du mineur, ce que vous propose cet amendement.